

PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE: RIEN NE DOIT EMPECHER LA POURSUITE DE LA NEGOCIATION!

La Fédération du Spectacle Cgt et ses syndicats (SFA, SNTR-SGTIF, SFR) dénoncent le blocage de la négociation du Titre III de la convention collective de la production cinématographique, qui concerne les artistes-interprètes et les acteurs de complément, par les syndicats de producteurs APC, SPI, UPF et AFPF, ainsi que par le SNAPAC-CFDT.

Les Titres I et II de cette convention ont été signés par tous les syndicats de salariés représentatifs dans le secteur à l'exception la CFDT, et par l'organisation patronale API et sont présentés à l'extension.

Dans le cadre de la Commission mixte paritaire et de ses groupes de travail sous l'égide de la Direction générale du travail, rien ne saurait empêcher les parties concernées de poursuivre l'amélioration de la protection conventionnelle des artistes.

Nous attendons du Ministère du Travail qu'il se prononce en toute clarté en faveur de cette position.

Paris, le 21 février 2012

 Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition: son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email: cgtspectacle@fnsac-cgt.com

FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - Tel. : 01 48 03 87 60